



Problème de successions, d'héritage

Par **julie**, le **28/12/2008** à **22:30**

bonjour, je désirerai savoir une chose : mes parents ne sont pas mariés mais ils sont concubins depuis 1985, cela fait donc 23 ans qu'ils sont ensemble. Auparavant mon père s'est marié 2 fois et a bien sur divorcé 2 fois et a eu un enfant avant moi. Je me demande s'il lui arrivait malheur (s'il décédait) , à qui reviendrait sa retraite ainsi que tout son argent et ses biens. Si ça revenait à ses ex femmes, que faudrait il que nous fassions pour que ce soit ma mère et moi qui bénéficions de ses biens et de son argent? Je vous remercie d'avance, c'est très important, mon père travaille depuis tout jeune et nous ne voudrions pas que ses ex femmes bénéficient de quoi que ce soit, ce qui me semble tout à fait normal. Merci beaucoup. Julie, 19 ans.

Par **Marion2**, le **29/12/2008** à **12:27**

Bonjour,

Ni ses ex-épouses, ni votre Maman (puisque non mariée) ne pourraient prétendre à quoi que ce soit (peut-être votre Maman s'il y a eu achat d'un bien en commun). Son argent et ses biens (s'ils sont simplement au nom de votre père) reviendront à ses deux enfants.

Cordialement

Par **julie**, le **04/01/2009** à **13:08**

merci beaucoup madame dois je aller demander à un autre avocat ou êtes vous ure de votre réponse, c'est primordial pour moi. Je vous remercie d'avance.Julie.

Par **domi**, le **04/01/2009** à **13:12**

BONJOUR , Laure a raison ! Vos parents n'étant pas mariés , votre maman n'aura le droit à rien et les biens seront divisés entre les enfants de votre père ! Domi

Par **julie**, le **04/01/2009** à **13:17**

merci de me répondre, donc ses ex épouses n'ont rien non plu? De plus, à qui reviendra l'argent sur le compte de mon père? Et sa retraite? Merci d'avance.

Par **domi**, le **04/01/2009** à **13:36**

re , nous vous avons déjà répondu ! rien pour les ex épouses ni pour votre maman puisque vos parents ne sont pas mariés (sauf si un bien immobilier a été acheté en commun). L'argent des comptes sera partagé entre les 2 enfants après déduction des frais de succession. Concernant la retraite , elle cessera d'être versée puisque votre maman ne pourra pas y prétendre. Domi

Par **julie**, le **04/01/2009** à **15:08**

merci, donc il n'y a aucun moyen que ma mère perçoive la retraite de mon père s'il lui arrive malheur?merci pour tout, désolé si j'insiste mais je n'y connais rien en droit.

Par **domi**, le **04/01/2009** à **15:09**

RE, non aucun moyen sauf s'ils se marient ! Domi

Par **julie**, le **04/01/2009** à **15:51**

merci, donc s'ils se marient maintenant ma mère pourra percevoir sa retraite si j'ai bien compris? merci d'avance.julie.

Par **domi**, le **04/01/2009** à **15:53**

Oui mais sans vouloir dire de bêtise , il me semble que la retraite sera calculée en fonction du nombre d'années de mariage . Laure pourra peut-être en dire plus à ce sujet. Domi

Par **Marion2**, le **04/01/2009** à **18:12**

Tout ceci est un peu compliqué.

D'après les nouvelles lois, les ex-épouses de votre père, même si elle sont remariées peuvent prétendre à un pourcentage d'une pension de reversion (tout dépend de leurs revenus et du nombre d'années vécues avec votre père) Il est bien entendu que les pensions de reversion versées viendront en déduction de la part qui reviendrait à votre Maman , si elle se marie.

Je vais rechercher les montants exacts des revenus à ne pas dépasser pour les ex-épouses et je vous les indiquerai.

Par **julie**, le **04/01/2009** à **20:24**

je vous remercie, j'en ai parlé à mes parents et ils vont se marier.J'attends vos explications concernant les montants des pensions. Je vous remercie du fond du coeur pour tout.Julie

Par **domi**, le **04/01/2009** à **20:25**

Et bien voilà une bonne nouvelle ! félicitations aux futurs mariés ! Domi

Par **Marion2**, le **04/01/2009** à **21:40**

Je vais faire au plus vite pour vous donner tous ces renseignements.

Je me joins à Domi pour les félicitations à vos parents.

Bien cordialement

Par **domi**, le **04/01/2009** à **21:42**

Et bien voilà Laure ! on marie notre 1er couple ! lol bonne soirée Domi

Par **Marion2**, le **04/01/2009** à **21:44**

J'espère que nous aurons droit à une coupe de champagne.

Bonne soirée à toi aussi Domi.

Laure

Par **julie**, le **05/01/2009** à **13:59**

merci pour tout vous êtes géniaux ! julie.